

Paris le 5 février 2010

Monsieur Pierre Laffitte,
Sénateur honoraire,
Président de la Fondation Sophia-Antipolis

Monsieur le Sénateur, Cher Collègue,

Nous avons appris que la Fondation Sophia Antipolis avait signé un accord de collaboration avec le Technion, Israel Institute of Technology. Le communiqué de presse précise que "L'objectif est de développer des relations entre les structures françaises et israéliennes par des activités bilatérales pour aider à l'internationalisation des entreprises, d'informer sur les pôles de compétitivité et les clusters et de participer à des événements sur ce thème, en France comme en Israël".

Nous voudrions rappeler qu'une part très importante des activités du Technion sont un soutien direct à l'occupation des territoires palestiniens conquis en 1967, et à la colonisation de ceux-ci. Citons entre autres :

– La conception de véhicules blindés sans pilote¹, destinés à être utilisés en territoire palestinien dans des opérations contre des populations civiles, tels le célèbre bulldozer D9, utilisé pour détruire les maisons et les cultures. Ils ont été utilisés systématiquement dans la bande de Gaza, notamment le long de la frontière avec l'Égypte où des centaines de maisons ont été rasées pour créer une bande de terre vierge, la fameuse "Philadelphie route", et plus récemment lors de l'invasion de janvier 2009², où des centaines de

¹ <http://www.admin.technion.ac.il/pard/press/FramsPressE.asp?myret=news>, communiqué de presse du 20/10/2003. Toutes les citations ont été vérifiées à la date du 3/12/09

² <http://www.jpost.com/servlet/Satellite?cid=1238354475903&pagename=JPost%2FJPArticle%2FShowFull>, article du Jerusalem Post

maisons ont été rasées et des installations agricoles détruites sans même le prétexte d'une résistance armée³.

– La conception de drones⁴, dont chacun sait qu'ils sont utilisés pour tuer des militants présumés, ou même des adversaires politiques, en dehors de toute procédure judiciaire, au mépris le plus absolu des droits de la population occupée. Ces exécutions sommaires s'accompagnent bien souvent de ce que l'on appelle par euphémisme des "dommages collatéraux", c'est-à-dire de personnes dont le seul tort était d'être dans les parages au mauvais moment. Rangeons au nombre de ces dommages collatéraux l'effet à long terme sur une population civile d'être en permanence surveillée et menacée du ciel, surtout quand il lui est interdit de sortir d'un territoire de 360 km².

– Les liens très étroits avec la société Elbit. Celle ci, par l'intermédiaire de ses filiales, Elbit Electro-Optics (El-Op) and Elbit Security Systems (Ortek) a fourni les caméras de surveillance qui équipent le mur de séparation, construit pour une large part en territoire occupé et condamné en 2004 par la Cour Internationale de Justice, dans un jugement quasi-unanime. Il semblerait en outre que la même société construise un véhicule sans pilote destiné à patrouiller les abords du mur. Dans ce contexte, la création entre le Technion et Elbit (Visions Systems Research Institute) d'un centre de recherches commun⁵⁶ (Vision Systems Research Initiative) conduit à s'interroger sur la finalité des recherches menées au Technion sur la vision. Par contre, en ce qui concerne la méthode développée au Technion pour localiser les tunnels en utilisant la fibre optique⁷, le doute n'est pas permis : il s'agit explicitement de contribuer à l'emprisonnement de la population de Gaza en lui interdisant tout contact avec le monde extérieur. L'ensemble de ces activités a conduit le fonds souverain norvégien à se débarrasser de ses actions Elbit, son comité d'éthique étant arrivé à la conclusion qu'investir qu'elles comportaient « un risque inacceptable de contribuer à de sérieuses violation de normes éthiques fondamentales »⁸

³ http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/specialsession/9/docs/UNFFMGC_Report.pdf, rapport de la commission d'enquête de l'ONU

⁴ <http://tasp.technion.ac.il/Centers/Overview.php?clD=5>

⁵ <http://www.focus.technion.ac.il/Nov08/technologyTransferStory3.htm>

⁶ http://finance.themarket.com/textDoc/stockNews/anl_868046.pdf

⁷ Technologie BOTDR, voir http://t3.technion.ac.il/pdf_files/1232452231.pdf

⁸ <http://www.nrk.no/nyheter/okonomi/1.6758710>

Il semble donc établi que le Technion contribue de manière active et délibérée au maintien de l'occupation des territoires palestiniens et à l'enfermement de la population de Gaza. Il ne nous appartient pas de juger de la qualification exacte de tels actes, qui font déjà l'objet de nombreuses plaintes auprès des instances judiciaires compétentes, mais il est patent qu'ils sont illégaux au regard du droit international, et notamment de la convention de Genève.

La Fondation Sophia-Antipolis est un fleuron de la recherche française et européenne, qui doit à ce titre montrer à l'ensemble de la communauté civile l'exemple d'une attitude éthique, responsable et soucieuse du droit international. Nous nous étonnons donc qu'elle ait conclu un accord de coopération avec une institution aussi impliquée dans des activités illégales que peut l'être le Technion. Nous vous demandons, en conséquence, qu'il ne soit donné aucune suite à cet accord tant que le gouvernement israélien s'obstinera dans sa politique de répression et de dénégaration des droits élémentaires du peuple palestinien.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur et cher Collègue, l'expression de nos sentiments distingués

pour l'AURDIP :



Ivar Ekeland, Président
Sonia Dayan-Herzbrun, Vice-Présidente
Joseph Oesterlé, Vice-Président